



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020 À 18 HEURES 15
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 50
absents représentés : 7
absent : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt trois du mois de juillet à 18 heures 15, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 15 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Henri ARBEILLE, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Lionel CAMBLANNE, Pascal CANTAU, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Olivier PEANNE, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Yves TREZIÈRES, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Chantal COMBEAU a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Olivier GOYENECHE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Madame Véronique BREVET.

OBJET : INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 2017 PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT
Rapporteur : Monsieur le Président

A - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Décision n° 20200707DC36 du 7 juillet 2020 portant sur la signature d'un bail à ferme régi par le statut des baux ruraux avec Madame Léa Grocq, demeurant 399 chemin de Couyra à Magescq (40140), dans le cadre de la mise en œuvre de l'orientation 2 « poursuivre et renforcer la politique de filières » inscrite au règlement des aides aux entreprises de la

Communauté de communes, en particulier à travers l'aide à l'installation d'agriculteurs notamment par le dispositif Espace test agricole.

B - CULTURE

Décision n° 20200708DC38 du 8 juillet 2020 portant sur la signature du projet d'avenant au contrat de cession du spectacle « Debout et fiers », avec la compagnie La Fabrique affamée et la commune de Soustons, en qualité d'organisateur local pour :

- la représentation scolaire du vendredi 4 décembre 2020 à 14h, à Soustons, Espace Culturel Roger Hanin,
- la représentation tout public du vendredi 4 décembre 2020 à 20h30 à Soustons, Espace Culturel Roger Hanin.

L'avenant est consécutif à l'annulation du spectacle « Debout et fiers » programmé les 3 et 4 avril 2020 du fait de la crise sanitaire covid-19.

C - URBANISME

Décision n° 20200715DC39 du 15 juillet 2020 portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain, dont dispose le Président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, à la commune de Saint-Vincent de Tyrosse à l'occasion de l'aliénation du bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Saint-Vincent de Tyrosse le 24 février 2020 :

- un bâtiment comprenant un garage, des bureaux, des appartements, un atelier, un transformateur EDF situé au 14 avenue de la Gare à Saint Vincent de Tyrosse (40230) cadastré sous les numéros 330 et 331 de la section BK.

Décision n° 20200715DC40 du 15 juillet 2020 portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain, dont dispose le Président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, à la commune de Saint-Vincent de Tyrosse à l'occasion de l'aliénation du bien objet de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Saint-Vincent de Tyrosse le 24 février 2020 :

- un bâtiment de 2 600 m² de surface au sol, situé au 14 avenue du Parc à Saint-Vincent de Tyrosse cadastré sous les numéros 15 et 297 de la section BK.

Le conseil communautaire est invité à prendre acte de ces informations.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 juillet 2020

Le président,
Pierre Froustey

